Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213501208-20251210-D123_25-DE

- VILLE DE GEVEZE -

DÉLIBÉRATION

Conseil municipal du 10 décembre 2025

Le mercredi 10 décembre 2025 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gévezé s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUAULT, maire, après avoir été convoqué le 4 décembre 2025, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :
M. ROUAULT Jean-Claude ; M. RIO Guy ; Mme BRIAND Nelly ; M. CHEVILLON Christian ; Mme HERVÉ Françoise ; M. SURCOUF Robert ; Mme MALLIER Yvette ; Mme GAUTIER Nadine ; Mme SAUVEE Chantal ; M. BONNINEAU Alex ; Mme COZIAN Josette ; M. RIDARD Pascal ; Mme DESLOGES Irène ; M. BLEU Mickaël ; Mme CLERMONT Sonia ; M. BUREAU Yannick ; M. DAVID Willy ; Mme CHEVRIER Anne-Charlotte.

Absents :
M. PARET Michel ; M. LAMBARD Daniel ; Mme PANAGET Béatrice ; M. LAFROGNE Ronan ; Mme BORDAGE Christelle ; Mme RENEL Mélanie ; M. NANA Paul-Marcelin ; Mme MORDELET Sandrine ; Mme LAMBARD Héloïse.

Procurations de vote :
Mme MORDELET Sandrine à Mme MALLIER Yvette
Mme LAMBARD Héloïse à Mme CHEVRIER Anne-Charlotte.

Nombre de conseillers municipaux : 27
Quorum : 14
Présents : 18
Absents : 9
Procurations : 2
Votants : 20

****

ENFANCE/JEUNESSE - SEJOUR DE SKI 2026 POUR LES JEUNES - FIXATION DES TARIFS

N°123/25

Le séjour de ski aura lieu du samedi 14 au samedi 21 février 2026 à Saint Sorlin d'Arves (Savoie). 24 jeunes de 14 à 17 ans, accompagnés de 3 animateurs, y participeront.
Il fera l'objet d'une tarification différenciée selon le quotient familial (QF).

Il est proposé les tarifs suivants :

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213501208-20251210-D123_25-DE

Quotients familiaux	1	2	3	4	5	HC 1	HC2	HC 3	HC 4	HC 5
Tarifs	445 €	470 €	495 €	520 €	545 €	600 €	625 €	650 €	685 €	715 €

Ces tarifs sont en augmentation de 0,84 % par rapport à ceux de 2025.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- fixe les tarifs du séjour de ski 2026 pour les jeunes tels que présentés ci-dessus
- autorise la possibilité pour les familles qui le souhaitent de payer par chèques vacances (ANCV) ou par CESU
- autorise Monsieur Le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.
-

MAIRIE DE GEVEZE (35 Ille-et-Vilaine)

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Claude ROUAULT